



**AMBASSADE DE FRANCE EN ESPAGNE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL**

A Madrid, le 16 mars 2020

Mesures pour limiter l'impact économique du Covid19 en Espagne

1. Situation épidémiologique

Au 16 mars 2020 (13h), 9 191 cas de COVID-19 et 309 décès ont été confirmés en Espagne ([données du Ministère de la Santé](#)). Toutes les régions sont touchées mais la Communauté de Madrid demeure le foyer principal avec 4 165 cas confirmés et 213 décès.

2. Premières mesures économiques adoptées le 12 mars

Lors du Conseil des Ministres extraordinaire de jeudi dernier, le gouvernement espagnol a approuvé le [Décret-Loi Royal 7/2020](#) pour limiter les conséquences économiques du Covid-19 en Espagne avec des mesures pour une valeur de 18,225 Md€ structurées autour des 4 axes suivants :

Garantir la continuité du secteur sanitaire

- Transfert de 2,8 Md€ aux régions (« communautés autonomes ») pour renforcer les services sanitaires régionaux (la santé est une compétence régionale en Espagne). Il s'agit d'une avance des acomptes perçus par les communautés autonomes de l'Etat central.
- Déblocage d'1 Md€ pour des interventions prioritaires décidées par le Ministère de la Santé.
- Habilitation pour permettre au gouvernement de réguler les prix de vente au public de certains médicaments et produits sanitaires.

Attention sociale directe aux familles, en particulier les plus vulnérables

- Transfert de 25 M€ aux régions (« communautés autonomes ») pour garantir le droit à l'alimentation des enfants en situation vulnérable touchés par la fermeture des cantines scolaires par les biais des bourses scolaires.
- Assimilation des périodes d'arrêt-maladie causé par les quarantaines et l'isolement préventif à un accident du travail. Cette mesure permet au travailleur de percevoir 75% (au lieu de 60% pour un arrêt-maladie ordinaire) de la base de référence établie par la Sécurité Sociale (fonction du salaire mais inférieure à celui-ci) et dont le paiement est assumé par l'administration (et pas par l'employeur ; en situation « ordinaire » les 4 premiers jours d'arrêt-maladie sont à la charge de l'employeur).

Protection de l'emploi, principalement PME et travailleurs indépendants :

- Report et/ou fractionnement du remboursement des dettes fiscales pendant six mois sans intérêts pour les PME (injection de liquidité estimée à 14 Md€) pour limiter les problèmes de trésorerie.
- Flexibilité pour le remboursement des prêts du Ministère de l'Industrie, Commerce et Tourisme aux entreprises du secteur touristique

Soutien des secteurs productifs les plus affectés, dont tourisme et transport aérien :

- Ligne de financement de l'ICO (Institut de Crédit Officiel – banque publique) de 400 M€ pour les PME et les travailleurs indépendants du secteur touristique.
- Pour les emplois saisonniers du secteur touristique, maintien des mesures de soutien et d'aide à cette catégorie de travailleurs pour une période plus longue, de février à juin 2020.

- « Slots » dans les aéroports : flexibilité pour l'activité des compagnies aériennes pour éviter les survols inutiles/à vide (en lien avec les mesures qui vont être annoncées par l'UE)

De plus, le gouvernement s'est mis d'accord avec les partenaires sociaux pour créer un comité de suivi de la crise du Coronavirus qui sera coordonné par la Vice-présidente aux Affaires Économiques, Nadia Calviño, et qui permettra d'aborder les prochaines mesures économiques pour limiter l'impact du Coronavirus avec les organisations patronales et syndicales.

3. État d'alarme et prochaines mesures économiques

Samedi 14 mars, le gouvernement espagnol a approuvé le [Décret-Loi Royal 463/2020](#) instaurant l'état d'alerte (*estado de alarma*) en Espagne pendant 15 jours dans un premier temps. Le prolongement de ce dispositif, qui a déjà été annoncé ce matin par le Ministre des Transports, de la Mobilité et de l'Agenda Urbain, José Luis Ábalos, poids lourd du parti socialiste espagnol (PSOE) qui est à la tête de la coalition gouvernant actuellement l'Espagne (coalition parti socialiste-parti de gauche radicale Podemos, ce dernier étant clairement minoritaire), devra être approuvée par le Congrès des Députés (majorité déjà acquise, la grande majorité des partis politiques appuyant la stratégie de confinement renforcé du gouvernement).

Le décret-loi de samedi dernier ne comporte pas de mesures économiques particulières pour limiter l'impact du Covid-19 mais entraîne la quasi mise à l'arrêt du pays avec notamment le confinement au niveau national de toute la population et la suspension de toute activité de commerce de détail sauf pour les commerces dédiés à la vente de produits alimentaires et de boissons, de produits et biens de première nécessité, de presse, d'équipements technologiques, de produits orthopédiques et des cabinets médicaux. De même, le secteur sanitaire privé a été mis à disposition des communautés autonomes pour soutenir les systèmes de santé publics régionaux.

Selon plusieurs articles de presse, le report de l'annonce des mesures économiques s'explique par les divergences au sein du Conseil des Ministres entre ceux défendant des mesures sociales fortes pour protéger les entreprises et les travailleurs (tous les ministres de Podemos et une partie des ministres du Parti Socialiste) et ceux défendant une approche « orthodoxe » avec des mesures ayant un impact limité sur les finances publiques (la Vice-présidente aux Affaires Économiques, Nadia Calviño, et la Ministre des Finances, María Jesús Montero). Malgré l'incertitude sur les nouvelles mesures, certaines ont déjà été mises en avant par le Président du gouvernement Sánchez ou par certains ministres ces derniers jours :

- **Une réforme facilitant le recours au chômage partiel, le « ERTE »** (*Expediente de Regulación Temporal del Empleo*). Il s'agirait de simplifier la procédure en réduisant les délais d'instruction des demandes et en permettant d'avoir recours au motif de « force majeure » en invoquant les restrictions à la mobilité et la suppression d'activités décidées par les autorités. Les partenaires sociaux demandent cette mesure de manière appuyée depuis la semaine dernière.
- **Un report du paiement des cotisations sociales pour les entreprises des secteurs les plus touchés, dont notamment le tourisme et l'hôtellerie-restauration.**
- **Une prestation extraordinaire pour les salariés ne pouvant pas travailler à la suite de la fermeture de tous les lieux d'accueil des enfants (fermeture de toutes les crèches aux universités, en passant par toutes les écoles) payée par la Sécurité Sociale.** Le Ministre de l'Inclusion, de la Sécurité Sociale et des Migrations, José Luis Escrivá, a annoncé cette mesure mercredi dernier sans donner les détails sur cette nouvelle aide.

Un nouveau Conseil des ministres aura lieu demain mardi 17 mars : les mesures seront vraisemblablement décidées lors de ce Conseil des ministres et rendues publiques et détaillées, après les derniers arbitrages entre ministères.

Par ailleurs, le Ministre de l'intérieur espagnol vient d'annoncer (ce jour 17h30) que les frontières espagnoles terrestres seront fermées pour les voyageurs (avec exceptions restrictives pour les voyageurs, pas de fermeture pour les marchandises) à partir de ce soir minuit.